



Police

Police Locale
Zone de Police 5288
«Pays de Herve»
Direction Générale

POUR INFORMATION

Avenue Dewandre 49
4650 Herve
Tél. 087 34 35 00
Fax 087 34 36 27
zp.paysdeherve@police.belgium.eu
www.police-paysdeherve.be

Secrétariat

10 MAI 2023

Nos références Srt ZP- ()
Votre lettre du
Vos références

Votre correspondant
Téléphone
Fax
E-mail

Conseillère Josiane VANDERLINDEN
087 343500
087 343627
Zp.paysdeherve@police.belgium.eu

Objet : Conseil de Police du 25 Mai 2023 - Information

Madame, Monsieur,

En vertu de l'article 27 de la loi du 7 décembre 1998 organisant un Service de Police Intégré, structuré à deux niveaux, nous avons le plaisir de vous communiquer l'ordre du jour du prochain Conseil de Police de la Zone de Police « Pays de Herve » qui se tiendra le **25 Mai 2023 à 18.30 H dans la salle de réunion de la Direction de la Zone de Police, Avenue Dewandre 49 à 4650 HERVE (Local 2.2 – 2^e Etage).**

Cette séance aura donc lieu sous forme de réunion physique. Toutefois, le Collège de Police attire l'attention sur le strict respect des mesures et recommandations dans le cadre de la lutte contre le coronavirus Covid-19 qui seront d'application.

L'ordre du jour est établi comme suit :

Séance publique

1. PV du Conseil de Police du 30 mars 2023 - Approbation
2. Approbation par la Tutelle de M. le Gouverneur – Prise d'acte
 - a. Délibérations prises par le Conseil de Police du 15 décembre 2022
 - b. Délibérations prises par le Conseil de Police du 15 février 2023
3. Mobilité 03/2023 – Recrutement de 1 (un) Cadre de Base « Polyvalent » à défaut de candidats déclarés « Aptes » par la commission de sélection lors de la mobilité 02/2023 – Ouverture d'emploi – Décision

Séance à huis clos

4. Démission d'un membre du personnel, Commissaire de Police – Autorisation de faire valoir ses droits à la pension de retraite au 01 mars 2024 - Décision
5. Démission d'un membre du personnel, Inspecteur Principal de Police – Autorisation de faire valoir ses droits à la pension de retraite au 01 mars 2024 - Décision
6. Régime de fin de carrière – Introduction d'une demande de non-activité préalable à la Pension (NAPAP) à partir du 01 janvier 2024 - Décision
7. Secrétariat zonal (du Chef de Corps, du Collège et du Conseil de Police) –
 - a. Prolongation de l'absence de longue durée du candidat désigné par le Conseil de Police du 15 septembre 2022 en qualité de secrétaire zonal (du Chef de Corps, du Collège et du Conseil de Police) et qui a pris ses fonctions le 03 novembre 2022 pour remplacer le titulaire de la fonction pour laquelle le départ à la pension était prévu le 01 mai 2023 et reporté au 01 juillet 2023 – Prise d'acte
 - b. Rapport à l'Autorité concernant le fonctionnement du secrétariat zonal pendant la période de reprise/remise du service par le candidat désigné par le Conseil de Police du 15 septembre 2022 qui a pris ses fonctions le 03 novembre 2022
 - c. Situation administrative du candidat secrétaire de zone désigné par le Conseil de Police du 15 septembre 2022 en cas de reprise de service avant la fin du CDD et non-reconduction du CDD à partir du 01 novembre 2023 – Décision
 - d. Nomination de la Secrétaire du Conseil de Police – Décision
 - e. Allocation secrétaire de zone – Octroi et modalités à partir du 01 juillet 2023 - Décision
8. Recrutement externe urgent de 1 (un) CALog contractuel Niveau B (Consultant) pour la Direction des Opérations – Contrat à durée déterminée temps plein de 1 (un) an – Ouverture d'emploi - Décision
9. Accident de travail d'un membre du personnel du 09 décembre 2022 – Arrêté N° 08 du 25 mai 2023
10. Accident de travail d'un membre du personnel du 19 janvier 2023 – Arrêté N° 09 du 25 mai 2023
11. Accident de travail d'un membre du personnel du 03 juin 2021 – Arrêté N° 10 du 25 mai 2023
12. Accident de travail d'un membre du personnel du 08 mai 2022 – Arrêté N° 11 du 25 mai 2023

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

PAR LE COLLEGE



La Secrétaire,
J. VANDERLINDEN



Le Président,
M. DROUGUET

----->><<-----